

2026-106



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°106

Convocation envoyée,  
affichée le : 02/06/2026

\*\*\*\*\*

### Nombre de membres :

En exercice : 29  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29  
Absents : 0

### Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA SPA

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET  
Secrétaire de séance : Monsieur Damien LAURAIN

\*\*\*\*\*

### Résultats :

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON- Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations affichée le : 11/06/26

Absents : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

(Annexe jointe)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'en raison du grand nombre de chats non identifiés présents dans certains quartiers de Sévérac d'Aveyron, une campagne de stérilisation des chats errants va être mise en place.

Cette initiative est menée en partenariat avec la SPA. Afin de soutenir cette action, la commune prévoit d'accorder une aide financière de 550 euros à l'association. La SPA se chargera de capturer et de faire stériliser 10 chats errants.

Pour assurer la bonne diffusion de l'information, la population sera avertie de cette campagne par affichage ou tout autre moyen de communication approprié. Une convention est établie afin de préciser les engagements de chaque partie.

Après avoir entendu l'exposé,



2026-106

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Vu** le Code Rural et de la Pêche et notamment l'article L.211-27 ;

**Vu** le projet de convention tripartite entre la Société Protectrice des Animaux (SPA), la clinique vétérinaire déterminée par la SPA et la commune de Severac d'Aveyron ;

**Considérant** la nécessité d'engager une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune ;

### DECIDENT

**ARTICLE 1 : DE LANCER** une campagne de stérilisation des chats errants ;

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** la convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation avec la SPA et la clinique vétérinaire désignée par la SPA ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance  
Damien LAURAIN

A blue ink signature of Damien Laurain.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture